

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 novembre 2023

RELATIVE AU CONTENTIEUX DU STATIONNEMENT PAYANT - (N° 1874)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 8

présenté par

M. Guitton, M. Beaurain, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 3° *bis* Le bénéficiaire d'une « carte de priorité d'accès aux lieux publics » ; ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à inclure, à l'instar des bénéficiaires de la carte "mobilité inclusion" portant la mention "stationnement pour personnes handicapées", les bénéficiaires de la "carte de priorité d'accès aux lieux publics" qui concerne principalement les femmes enceintes et les personnes qui ont des enfants à charge.

Ces situations particulières nécessitent des allègements, notamment pécuniaires, afin que les femmes enceintes et les personnes qui ont des enfants à charge puissent contester la décision individuelle relative au forfait de post-stationnement sans paiement préalable.